



SCOLARISATION EN UPE2A LYCEE ELEVES SCOLARISES ANTERIEUREMENT

Public ciblé

NIVEAU DES ELEVES
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Compétences scolaires : niveau fin de collège pour le LGT, écart scolaire de moins d'un cycle et un an pour le LP. Scolarisation antérieure sans rupture, quel que soit le système d'écriture. ❖ Compétences en langue française : niveau en français écrit inférieur au B1
INSCRIPTION DANS L'ETABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> ❖ « Inscription de l'élève dans une classe ordinaire, le critère d'âge étant prioritaire (un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum)»¹

Organisation de la prise en charge en UPE2A

Nombre maximum d'heures de prise en charge FLE : 15h/semaine

L'apprentissage du français est prioritaire pour cette première année de scolarisation.

Elève ayant un niveau infra A1 en français à l'oral	Elève à partir du niveau A2
<ul style="list-style-type: none"> * Priorité à l'apprentissage de la langue française avec 15h de FLES/semaine, quel que soit l'emploi du temps de la classe de référence pendant les 3 premiers mois * Amener de la souplesse : quand l'élève a des compétences avérées dans une matière (maths, LV par exemple), augmenter le temps d'inclusion dans cette matière 	<ul style="list-style-type: none"> * Bilan à réaliser quand l'élève atteint le niveau A2 à l'écrit * Evolution possible : inclusion progressive dans certaines disciplines pour aider à la validation du projet d'orientation * accompagnement renforcé par d'autres dispositifs : accompagnement personnalisé, tutorat, stages de langues, de remise à niveau...

¹ « un à deux ans d'écart avec l'âge de référence de la classe concernée maximum » [Circulaire n° 2012-141 du 2-10-2012](#)

Emploi du temps des élèves

Organisé prioritairement par plages de 3h, essentiellement le matin, et sur au minimum 4 jours. Le reste de l'emploi du temps est organisé en inclusion.

Organisation de l'inclusion

CAS 1 : l'élève est affecté dans le même établissement où il suit des cours de FLE

- ▷ L'élève est inscrit en classe ordinaire mais suit prioritairement les cours de FLE.

CAS 2 : l'élève est affecté dans un établissement différent de celui où il suit des cours de FLE

- ▷ Les plages horaires de FLE doivent être prévues sur une demi-journée pour éviter de faire déplacer l'élève pour 1h de cours.
- ▷ L'établissement de rattachement et celui d'accueil doivent connaître l'emploi du temps de l'élève et établir une convention de scolarité partagée (avec les horaires prévus de FLE) signée par les 2 établissements et le représentant légal. Une prise en charge des tickets de transport est possible avec le fond social et/ou le conseil départemental.

Recommandations pour les établissements :

- ▷ Limiter si possible le nombre de classes d'inclusion pour les élèves allophones afin de pouvoir coordonner les emplois du temps avec celui de l'UPE2A : les élèves doivent pouvoir suivre certaines matières dès le début de la scolarisation : EPS, LV...
- ▷ Proposer [les cours du CNED](#)² lorsque la langue de l'élève est enseignée : cet enseignement est pris en compte pour le contrôle continu du BAC.
- ▷ A la fin de chaque trimestre, des périodes (de 3 à 5 jours) en inclusion totale dans les classes de rattachement peuvent être prévues pour les élèves scolarisés antérieurement. Elles permettent de préparer l'inclusion des élèves dans certaines disciplines, en lien avec les enseignants concernés, d'aider à valider le projet d'orientation et de faciliter leur intégration dans la classe de rattachement. Les périodes avec un effectif réduit dans l'UPE2A permettent la prise en charge en FLE/FLS des élèves les plus en difficulté. L'enseignant UPE2A peut aussi accompagner les élèves en inclusion dans leur classe.
- ▷ Prévoir des points réguliers entre l'enseignant et l'équipe de direction, avec éventuellement et selon les cas la vie scolaire, pour assurer le suivi des élèves (inclusion, orientation...).

² https://casnav.web.ac-grenoble.fr/sites/default/files/Media/document/cours_de_lv_cned.pdf